



Camping de 85 emplacements situé dans le Val de Saire. Accueil d'une clientèle en emplacements (camping-car, tente et caravane) et en locatifs (24 locations).

Ouvert toute l'année, nous recevons nos clients dans une ambiance familiale, pour des vacances reposantes entre mer et campagne.

### ■ Agent / Agente d'accueil

- Missions : Sous l'autorité du gérant du camping, vous êtes chargé(e)
  - D'assurer l'accueil physique de la clientèle, prise de réservations, encaissements, renseignements touristiques.
  - D'accomplir les formalités à l'arrivée et au départ des clients (enregistrement, placer les campeurs à leur emplacement, clôture des factures...).
  - Vous contrôlez les entrées (inscrits, visiteurs ou inconnus).
  - Assurer la bonne tenue de la réception

Activités secondaires :

- Vous vendez et tenez le compte des stocks (dépôt de pain, presse, carte postale, bonbons, épicerie, glaces).
- Vous servez petit déjeuner et boissons au bar.
- Ménage hebdomadaire dans les blocs sanitaires
- Vous aidez au ménage des locatifs le samedi (en binôme).

Pour l'ensemble de ces activités, vous agissez en autonomie selon les consignes données ou en binôme avec le reste de l'équipe (3 à 5 personnes). Poste fixé dans le bureau d'accueil principal mais nécessitant des déplacements constants dans le terrain de camping (deux hectares).

- Qualités principales : Véritable ambassadeur de ce lieu de vacances, vous possédez un sens indéniable de la communication et de l'hospitalité. Dôté(e) d'un grand sens du service client, vous êtes dynamique, réactif (ve) et autonome.
  - Bon relationnel et sens de l'écoute
  - Personne motivée sachant faire preuve de patience et d'une grande polyvalence.
  - Anglais courant ; maîtrise de l'allemand, un plus !
  - Maîtrise de l'informatique ( utilisation d'un logiciel métier de gestion de camping)
  - Expérience similaire souhaitée



Lieu de travail : Manche, Cotentin, Val de Saire, Gatteville-phare

Possibilité de logement sur place

Prise de poste 04 avril au 30 septembre 2023

Durée hebdomadaire de travail : Entre 35h et 39h (équivalent 35h), temps de travail différent entre moyenne et haute saison. Heures supplémentaires jusque 43h/semaine.

Prévisionnel pour la saison 2023 à affiner :

Horaire sur 5 jours du 4 avril au 6 mai puis du 12 septembre au 30 septembre

Mardi au samedi 9h00-12h00 15H00-18H00

Horaires : sur 4 jours du 10 mai au 9 septembre 2023

- Moyenne saison, du mercredi au samedi 9H00-12H30 et 14H30-19H45h.

Haute saison, du mercredi au samedi 8h15-12h30, 14h30-20h ou samedi au mardi.